

REUNION

-DE LA-

LEGISLATURE

-DE LA-

LOUISIANE.

L'heure solennelle a sonné, la Législature est assemblée depuis hier. Elle a entre les mains les destinées d'une ville de près de trois cent mille âmes, le plus grand centre de population qu'il y ait au sud des Etats-Unis, et nous avons plus que la ferme confiance, la certitude absolue qu'elle votera d'emblée le bill qui lui est soumis. Nous en avons pour garants non seulement les sincères et ardents desirs qui animent toutes nos populations, mais aussi la parfaite harmonie qui régnait, hier, entre les membres des deux Chambres-sénateurs et représentants-et, surtout, le bon vouloir et les sympathies manifestées par le gouverneur de l'Etat.

M. Murphy Foster est tellement convaincu des avantages de la réforme qu'il agit de légaliser, à la Nouvelle-Orléans, qu'il veut, du même coup, en faire profiter la Louisiane et qu'il demande à la législature de voter des travaux à peu près semblables pour la capitale de l'Etat.

Il n'y a donc aucun doute à entretenir au sujet du drainage des rues de la Nouvelle-Orléans. Nous considérons le projet comme voté d'avance.

Et les choses, pouvons-nous ajouter, ne trahissent pas en longueur. M. Edgar Farrar et son dévoué comité ont sur les lieux, prêts à distribuer partout des copies du projet, à donner aux membres qui en auraient besoin les éclaircissements et les explications nécessaires. Quant à l'assemblée elle-même, elle a fait preuve d'un empressement qui lui fait honneur en pareille circonstance. Dès la première heure, il y avait plus qu'un quorum et, n'étaient les formalités que l'on est obligé de remplir en une occasion aussi solennelle, le projet n'eût pu être voté séance tenante. On ne peut que féliciter la Nouvelle-Orléans et la Louisiane de ce qui se passe. Un Etat, une ville qui, quand il s'agit de leurs progrès matériels et moraux, font preuve d'une semblable entente, d'une si grande harmonie, sont appelés à de hautes destinées.

Esterhazy Refuse

-DE-

Profiter du Sauf-Conduit.

Une déposition curieuse eût été, certainement, au cours du nouveau procès Dreyfus, celle du commandant Esterhazy. Les amateurs d'incidents d'audience et de témoignages sensationnels sont déçus. Esterhazy n'a pas paru à Rennes, comme on l'a pu lire dans nos dépêches.

Cette abstention sera vivement commentée, et on en cherchera les raisons. Esterhazy les avait déjà indiquées dans une récente interview. Dans son esprit, elles subsistent, entières. « Non, certes, je n'irai pas à Rennes, déclarait-il en juin dernier; je me refuse à comparaître devant ce conseil de guerre. »

Et il ajoutait: « Vous ne voyez donc pas que les gens qui vous gouver-

ment vont faire limiter les débats et empêcher ainsi qu'on puisse faire la preuve de la culpabilité de Dreyfus? »

Interrogé, son interviewer répondait:

« Mais on ne peut empêcher les officiers qui jugeront de... »

« Les officiers qui jugeront? interrompit Esterhazy... Mais où est donc, je vous prie, le conseil de guerre qui se révolterait contre les ordres qu'on lui donne? Ce n'est pas à moi, je suppose, que vous allez faire avaler une bourde pareille!... Allez, Dreyfus sera acquitté, pour toutes espèces de raisons et parce qu'il est bon que cet homme—un traître, je vous dis!—rentrer triomphant dans ce pays d'où je suis obligé de fuir, déshonoré, calomnié et à jamais perdu!... Je suis prêt à comparaître devant des juges. Ne l'ai-je pas demandé vingt fois, l'autre jour encore. Je ne veux pas aller discuter avec des gens qui ont leur siège fait d'avance. Non, je resterais ici. »

« Personne, au fond, n'est meilleur juge de mon honneur que moi-même. Plus tard, quand j'étais mort de douleur et de l'injustice générale, on daignera peut-être reconnaître que j'avais raison et que mon seul tort a été d'obéir à des chefs, sans me couvrir, vis-à-vis d'eux, par des ordes écrits... Ne parlons plus de ces abominables choses!... »

Derniers renseignements.

Telles étaient les déclarations du commandant Esterhazy dès qu'il fut qu'un autre conseil de guerre allait se réunir pour juger à nouveau et définitivement le condamné de 1894.

Des renseignements particuliers permettent de dire aujourd'hui que, malgré le sauf-conduit auquel on a songé pour lui, Esterhazy n'a pas changé d'opinions.

« Pas plus qu'il y a un mois, je ne suis décidé à aller à Rennes, a-t-il dit, l'autre soir. Et pourquoi irais-je, je vous prie? Si j'y allais, ce ne pourrait être, évidemment, que dans l'intention de dire l'entière vérité, rien que la vérité!... Or, au point où nous en sommes, après ce que j'ai déclaré, sur mon honneur, j'estime que ce n'est plus à moi de la dire, mais à ceux que quatre ou cinq fois déjà, j'ai mis ouvertement en cause, et qui, eux, de par leur situation ou leurs fonctions, au moment de tous ces abominables événements, peuvent apporter de lumineuses, d'éclatantes, d'irréfutables preuves de leurs affirmations. J'ai fait ce que je croyais devoir faire. A leur tour de ne point manquer à leur devoir! »

« J'attends. »

Le solitaire de Juan-Fernandez.

Une revue anglaise vient de publier un très curieux article sur le matelot anglais Alexandre Selkirk, le fameux solitaire de l'île Juan-Fernandez, qui inspira à Daniel de Foë son immortel roman de Robinson Crusoé.

Avec patience, l'auteur de l'article a reconstitué la vie de cet être singulier, qui en dehors même de son séjour de cinq ans dans une île déserte, méritait de retenir l'attention.

Selkirk était ce qu'on peut appeler sans exagération un mauvais caractère. Emporté, violent, autoritaire, il avait su déjà nombre d'histoires désagréables, quand, en 1704, alors qu'il était le maître-pilote d'un bâtiment commandé par le fameux pirate Dampier, il fut, à la suite de désaccord et d'insubordination envers son chef, débarqué, sur sa demande, à l'île Juan-Fernandez.

Quand, en 1709, Selkirk fut re-

trouvé par celui-là même qui l'avait abandonné, il avait à peu près perdu l'usage de l'anglais, et était devenu un être quasi-sauvage. Mais il reprit vite goût à la vie civilisée, et ne tarda pas à se signaler par certains actes de piraterie qui lui valurent une honnête amende. Après de multiples aventures, il mourut lieutenant de la marine anglaise, en 1720.

Aujourd'hui encore, dans la maison où il était né et qu'il habita longtemps, à Largo, petit port écossais, on montre aux touristes un coffre et un gobelet qu'il s'était fabriqués pendant son séjour à l'île Juan-Fernandez.

EXPOSITION UNIVERSELLE

-DE-

1900.

La cascade d'émeraude à l'Exposition de 1900.—On sait qu'il y aura au Champ de Mars, pendant l'Exposition, devant l'ancienne galerie des Machines, et en avant du palais de l'Electricité que construit M. Eugène Hénard, un château-d'eau comprenant une cascade plus haute et plus imposante que la célèbre cascade du parc de Saint-Cloud. Cette cascade recevra le déversement des 1,200 litres d'eau par seconde que pomperont dans la Seine deux usines élévatoires; pour le château-d'eau, et en partie employée à la condensation de la vapeur des grandes machines motrices. On étudie les moyens de rendre les jets d'eau lumineux, à la façon dont furent installées les fontaines lumineuses qui furent tant de succès en 1889. Mais il a été question d'un projet plus original encore, tout à fait nouveau, et qui mérite tout au moins une mention: ce serait la réalisation de la « cascade d'émeraude ». Voici en quoi cela consiste. Il y a un produit chimique nommé fluorescéine; c'est, au point de vue chimique, l'anhydride de la phthaléine de la résorcine; on la prépare en fondant ensemble de la résorcine et l'on obtient ainsi une substance rougeâtre à reflets verts. Une très petite quantité de cette substance, en poudre, suffit à colorer une masse d'eau énorme et à lui donner une couleur d'émeraude digne des Mille et une Nuits, en même temps que des reflets fluorescents étonnants; nous fixerons les idées en disant que, en dissolvant gros comme une forte tête d'épingle de fluorescéine, on rend prestigieux au moins un mètre cube d'eau. C'est par ce moyen que nos ingénieurs, en colorant une source ou un ruisseau, ou même une rivière qui se perd sur son trajet, en retrouvent les infiltrations d'une façon indéniable, parfois à plusieurs kilomètres de distance après le passage et l'évanouissement dans le sol. Il serait très curieux, assurément, et nous croyons que l'on fera prochainement des expériences à ce sujet, de colorer ainsi les eaux de la cascade de l'Exposition et de réaliser ce que l'on nomme, d'ores et déjà, la « Cascade d'émeraude ». Cela n'exclurait pas les effets féériques lumineux pendant la nuit; peut-être même cela les accentuerait-il encore; nous y reviendrons s'il est donné suite à ce projet attrayant au point de vue artistique.

LES

Victimes militaires DE L'AFFAIRE.

La mesure dont vient d'être atteint M. le général de Négrier porte à vingt-sept le nombre des officiers qui, à des titres divers, ont été victimes de l'affaire:

Le général Mercier, ancien ministre de la guerre, contre lequel les amis de Dreyfus réclament aujourd'hui des poursuites.

Le général de Boisdeffre, contraint de se retirer, après la découverte du faux Henry, devant la persistance des outrages.

Le général Goussier, qui dut quitter ses fonctions de sous-chef de l'état-major général et fut, aussitôt, dans le temps, désigné pour commander à Nice, mais qui est, en réalité, privé de tout commandement.

Le général Zurlinden, ancien ministre de la guerre, membre du conseil supérieur de la guerre, révoqué de ses fonctions de gouverneur de Paris pour avoir signé l'ordre de mise en jugement de M. Picquart.

Le général Chanoine, forcé de donner sa démission de ministre de la guerre dans les conditions que l'on se rappelle. Sans commandement.

Les généraux Hartschmidt, Metzinger et Hervé, ce dernier membre du conseil supérieur de la guerre, tous trois blâmés soit à l'occasion d'ordres du jour, soit à l'occasion de dépositions faites devant la justice.

Le général Rogot envoyé de Paris à Belfort, parce que Dérouté avait arrêté son cheval.

Le général de Pelleux relégué à Quimper-Corentin, malgré les conclusions favorables du général Duchesne et uniquement pour faire plaisir au sénateur Delpech.

Le général Julliard blâmé pour avoir dit les regrets que devait inspirer à ses troupes le départ du colonel de Saxcé.

Le général Bailloud, qui va, dit-on, être contraint de quitter ses fonctions à la présidence de la république.

Le colonel de Saxcé, déplacé pour avoir dit son fait à M. de Pressensac.

Le colonel de Combette, pour avoir énergiquement exprimé le dégoût que lui causaient les attaques dont l'armée est abreuvée.

Le lieutenant-colonel Henry.

Le lieutenant-colonel du Paty de Clam, objet d'une enquête judiciaire sur les dénégations furieuses des révisionnistes.

Le commandant Esterhazy, en réforme.

Le commandant d'Ormescheville, déplacé à raison de son rôle dans l'affaire de 1894.

Le commandant Cuiquet, dont la loyauté en l'affaire ne pouvait, cependant, être suspectée, mis en disponibilité.

Le commandant Begouin, pour n'avoir pas pu à M. Trarieux.

Le commandant Pauffin de Saint-Mauril aux arrêts, pour avoir fait une visite à M. Rochefort.

Le capitaine de Villeneuve, frappé de soixante jours d'arrêts de rigueur, pour avoir écrit à M. Syveton.

Le capitaine de Malherbe.

Enfin, à cette liste des victimes de l'affaire il convient d'ajouter: Dreyfus lui-même, condamné pour les motifs que l'on sait et aussi, peut-être, pour ceux qu'on ne sait pas.

Le lieutenant-colonel Picquart mis en réforme.

Le commandant Forzinetti révoqué de ses fonctions de commandant du Cherche-Midi.

M. Reinsch privé de son grade dans l'armée territoriale.

Et l'on dit que ce n'est pas fini!

DEPECHE TELEGRAPHIQUES

LE RAPPORT DU

Marquis Romano.

France Associée.

Un Cyclone à La Pointe-à-Pitre.

Fort de France, Martinique, 8 août.—Un cyclone est arrivé sur La Pointe-à-Pitre, île de la Guadeloupe, hier matin à onze heures, et a duré jusqu'à quatre heures 30 de l'après-midi.

Des toits ont été enlevés et des maisons incendiées. Quelques bâtiments ont été démolis, mais il n'y a pas eu d'accident de personnes.

Vingt-trois chaloupes et bateaux de pêche ont coulé bas dans le port. Des schooners, deux petits vapeurs et un grand vapeur, l'Hirodelle, se sont perdus à d'autres points. Le vapeur Alcyon a eu son arrière endommagé. Le croiseur français Cecil, qui se trouvait dans le port, n'a pas souffert.

Toutes les communications avec l'intérieur de l'île, où les dégâts sont considérables, sont interrompues.

A Saintes, deux schooners ont coulé bas, et quelques bateaux plats ont été jetés à la côte.

Explosion dans une mine.

Seranton, Pennsylvanie, 8 août.—Par une explosion de grisou, aujourd'hui à la mine de Pine Brook, cinq hommes ont été blessés mortellement.

L'explosion a été causée par une lampe non protégée qui portait un mineur.

La force de l'explosion a été telle qu'un ouvrier a été projeté à cent cinquante pieds de distance.

La liste des blessés est la suivante:

Dan Davin, Patrick Collins, John Ruane, Edward Millady et un jeune garçon inconnu. Tous ont reçu de terribles brûlures.

Accident sur le Mississipi.

Cairo, Illinois, 8 août.—Le remorqueur Iowa, à bord duquel se trouvaient quatre cents nègres en voyage de plaisir, passant aujourd'hui en face de Henderson, Kentucky, quand une voie d'eau a été déclarée. Le bateau a coulé. Tous les passagers ont été sauvés.

Mort du révérend Lamson.

St-Johnsburg, Vt., 8 août.—Le révérend Charles M. Lamson, D. D., de Hartford, Connecticut, président du conseil d'administration américain des missions étrangères, est mort subitement aujourd'hui d'une névralgie au cœur. Il était âgé de 56 ans.

Le voyage de l'amiral Howison.

Washington, 8 août.—Le contre-amiral Howison, commandant de l'escadre du sud de l'Atlantique, qui a cotoyé l'Afrique jusqu'au sud sur son navire-amiral Chicago, télégraphie qu'il part de Cap-town pour Rio de Janeiro, par voie de Sainte-Hélène.

Exécution en Pennsylvanie.

Erie, Pennsylvanie, 8 août.—Edwin D. Heidler a été pendu aujourd'hui dans la prison du comté à Erie. Il est allé à la mort sans faiblir. Il avait tué son beau-frère le 19 mai 1899 d'une balle dans le cœur.

Washington, 8 août.—Le département d'état a reçu des autorités italiennes une copie du rapport envoyé par le marquis Romano, secrétaire de l'ambassade d'Italie, à la suite de son enquête sur le lynchage de cinq Italiens en Louisiane.

Ce rapport présente l'affaire sous un jour grave et indique que les autorités italiennes la considèrent comme étant d'une atrocité exceptionnelle.

Le comte Romano prétend qu'il n'y a pas de circonstances atténuantes, que le docteur Hodges a le premier tiré une arme et que Defatta a tiré son premier coup de feu en défense de son frère tombé, et non dans une attaque sans motif.

Décrivait l'affaire en détail le marquis de Romano fait remarquer qu'après le lynchage des deux premiers Italiens la foule s'est rendue une deuxième fois, puis une troisième, à la prison, d'où elle a emmené, puis lynchés les trois autres Italiens, qui, est-il maintenu, ignoraient entièrement l'attaque contre le docteur Hodges.

Le marquis Romano concède quelques circonstances atténuantes dans le lynchage des deux hommes directement impliqués dans l'attaque contre le docteur Hodges, mais il maintient que le lynchage des trois autres est d'une atrocité exceptionnelle.

AMUSEMENTS. WEST END.

Le West End a un avantage incontestable sur les autres rendez-vous de plaisir de la ville. Une vingtaine de minutes de pied de la rue du Canal, il procure à ses visiteurs les délicieuses jouissances de la brise d'été. Et, en outre des variétés des scènes de danse de William et Adams, des sœurs Grayson et des acrobates Webber et Vincent, il offre à ses habitués un excellent concert dirigé par un maître habile et exécuté par de véritables artistes de valeur.

Nous ne les citerons pas; leurs noms sont sur toutes les lèvres. Ils sont connus de nous tous.

En sortant d'une soirée musicale du West End, il semble qu'on sort d'une représentation de l'Opéra de la rue Bourbon.

PARC ATHLETIQUE.

On s'amuse beaucoup au Parc Athlétique. La preuve, c'est qu'on s'y rend en foule chaque soir, et que, chaque soir, la population en revient enchantée et parfaitement déterminée à retourner le lendemain. C'est précisément ce qui fait la fortune du Parc Athlétique.

Il y a, en outre des vues de cinématographe, M. M. Wilner et Vincent, Mlle Olive White, artistes comédiens qui enlèvent chaque fois qu'ils paraissent, les applaudissements du public.

Il y a surtout l'orchestre en fantin hongrois qui a fait la conquête du public. Ces charmants artistes exécutent les plus belles pages de Meyerbeer, de Wagner de Rossini, de Strauss, etc. avec un entrain et une correction tout à fait étonnants.

MOT DE LA FIN.

Madame inspecte la garde robe de monsieur et pose sur une chaise, un à un, les vêtements usés et défraîchis dont elle veut se débarrasser en faveur d'un pauvre. Puis, se ravisant, elle raccroche le tout aux patères: « Il peut encore les mettre quand il sort sans moi! »

Liste des navires partis pour la Nouvelle-Orléans.

NEW YORK.

Steamship Excelsior, Boyd... parti 2 août

Stamship Wadsworth, Bond... parti 17 juil.

Stamship Wadsworth, Bond... parti 29 juil.

Stamship Wadsworth, Bond... parti 31 juil.

LIVERPOOL.

Stamship Navigator, Edgar... parti 27 juil.

Stamship Wadsworth, Bond... parti 28 juil.

Stamship Wadsworth, Bond... parti 13 juil.

Stamship Wadsworth, Bond... parti 19 juil.

Stamship Wadsworth, Bond... parti 29 juil.

Stamship Wadsworth, Bond... parti 3 juil.

Feuilleton

-DE-

L'Abelle de la N. O.

Ne 65 Commencé le 1er Juin 1899

Mortel Outrage.

GRAND ROMAN INEDIT

PAR JULES MARY.

QUATRIÈME PARTIE.

GOLIATH ET BASTILLE.

III

HOSPITALITÉ.

[Suite.]

La vieille résolut de consacrer à se venger les derniers jours qui lui restaient à vivre... Elle

acheta un chien, un chien de berger à demi-sauvage... elle l'attachait deux fois par jour, et ayant revêtu des habits pareils à ceux du meurtrier, elle se cachait le visage et martyrisait la bête qui hurlait au bout de sa chaîne...

Après un mois de ce martyre, elle s'en fut avec le chien jusqu'en Sarlagne, chercha l'homme et lui le montra... La bête sauta à la gorge de l'homme, l'étrangla, puis le mit en lambeaux...

Elle resta quelques minutes silencieuse.

Elle pensait à cette femme, à ce meurtrier, à ce chien.

Et elle murmura: « Moi, je comprends cette mort-là... »

A portée de sa main, sur la table, elle avait tout à coup un oiseau.

Elle s'empara avec un frémissement de volupté, puis, sur Marçigny endormi, elle chercha la place du cœur, aux battements réguliers, du bout de ses doigts maigres et durs, qui semblaient à chaque mouvement blesser cette chair.

Quand elle l'eut trouvé, elle se redressa: « Je vais le tuer d'un seul coup! »

Mais leva le couteau. Elle leva une réflexion la retint. On verrait aisément qu'il y avait eu là un crime.

On ferait une enquête, on la découvrirait peut-être...

« Eh bien! après! On m'arrêtera, on me jugera... Que m'importe!... Mon fils n'est plus... La vie ne m'est plus de rien... »

Pourtant, elle jette son couteau.

Ce serait trop brusque, une mort pareille.

Ce qu'elle voulait, c'était sentir ce corps, cette vie misérable palpiter entre ses doigts.

Et elle avance ses grandes mains vers le cou frêle.

« C'est cela... Je vais l'étrangler très lentement... »

Déjà ses doigts noueux l'étrangler.

Marçigny fait un mouvement, son visage se contracte.

Il dit, en une plainte très douce: « J'ai mal... je souffre!... »

Elle reste, les bras tendus, les mains effleurant le blessé, et ne bouge plus.

Il redit: « Je souffre! mon Dieu! mon Dieu! »

Puis il pousse un profond soupir et se rendort, mais cette fois d'un sommeil plus agité.

« Il est chez moi... Tant qu'il sera chez moi je ne peux lui faire de mal... m'avengance ne sera possible qu'à partir de la minute où il aura franchi le seuil de ma porte pour rentrer dans la montagne... »

Elle alla tremper des linges dans de l'eau glacée.

Elle les lui appliqua sur le front, banda la blessure de nouveau.

Marçigny en fut calmé et ne s'agitait plus.

« Je te hais, mais je ne puis pas te laisser souffrir. »

La nuit se passa ainsi.

Marçigny ne délira plus et dormit paisiblement, sous le regard de Cecilia qui ne se coucha point.

Le jour se montra, blafard, derrière la fenêtre.

Le ciel était encore chargé de nuages, et une petite pluie fine, persistante, tombait, menaçant de durer toute la journée.

Marçigny se réveilla.

Sa robuste constitution avait le dessus.

Il allait mieux, ne sentait plus qu'un engourdissement au front. Il se souleva, aperçut la vieille.

« Taisez-vous... Je vous hais... Tout à l'heure, pendant que vous dormiez, j'ai voulu vous tuer... »

Toute peur était étrangère à Marçigny.

Il se contenta de relever sur elle ses yeux, doux et tristes, l'interrogeant ainsi en silence.

Elle dit: « Cette nuit vous avez parlé... vous avez eu une heure de fièvre et de délire et vous avez prononcé des phrases que j'ai comprises... »

« Et qu'avez-vous compris, ma pauvre femme! »

« C'est vous qui avez tué mon fils... »

« Ah! j'ai dit cela... Et comme elle se taisait, faisant des efforts visibles pour se contraindre, pour repousser le flot de colère et de vengeance qui montait en elle: « Est-ce bien cela que j'ai dit? Ne vous trompez-vous pas? Comment aurais-je pu dire que j'ai tué Ragon, alors que Ragon s'est tué? »

Elle eut un éclat de rire sinistre.

« Tu mens! Tu mens! J'ai dit la vérité, je le jure! Tu mens! Ah! le lâche! Tu mens, parce que tu as peur... »

« Approchez-vous... Donnez-moi votre main et voyez si je tremble... »

« La preuve... La preuve! Hélas! »

« Vous ne pouvez la donner? »

« Non. »

« Ah! ah! le lâche! le lâche! Je me suis battu avec Ragon... parce que je venais de la surprise insultant et brutalisant Marie-Rose qui voulait posséder certains papiers que vous connaissiez et d'où dépendait l'honneur de M. Duplessy et de M. Labarthe. »

« Vous vous êtes battus, et vous l'avez tué... »

« Non... le sort l'avait désigné pour tirer le premier... Il tira... Sa main trembla sans doute, au dernier moment, puis que je ne fus pas atteint... »

« Alors, tu l'as tué, n'est-ce pas, tu l'as tué!... »

« Je n'en suis rien. »

« Ah! tu avoues! tu avoues! C'était mon droit... depuis longtemps... Trois fois cet homme avait attenté à ma vie... trois fois il avait voulu m'assassiner... et trois fois je n'avais échappé à ses pièges que par miracle... Je lui avais toujours pardonné... la dernière fois, je lui avais pardonné... C'était mon droit de le tuer, le jour de notre rencontre suprême... Accusé, je ne me condamnerais qu'à la mort... C'était mon droit, mais vous aviez amené, votre fils et moi, en présence... C'était mon droit, vous dis-je... »

« Et tu l'as tué, tu vois bien... »

« Je ne l'ai pas tué... Non, au moment où je le tenais au bout de mon fusil et où mon doigt pressait la détente, je baissai mon arme. Je ne voulais point que le sang de cet homme me sautât, et que sa mort, un jour, me fût reprochée... »